

La Lettre*

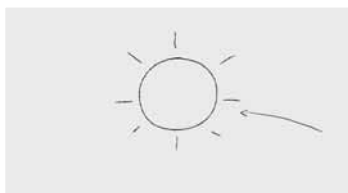
Monsieur le Président

UN TRACT EN IMAGES

Cette bande dessinée est le story board du film écrit par Yves Jeuland, réalisé par Joyce Colson et produit par Donevoilà, *Monsieur le Président* ; film financé par la Scam et soutenu par une trentaine d'organisations professionnelles pour défendre la télévision publique. Vous pouvez voir ce film sur www.dailymotion.com/La_Scam



C'était il n'y a pas très très très longtemps,



un beau matin d'hiver,



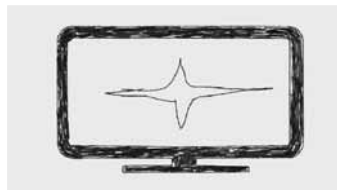
Monsieur le Président eut une idée,



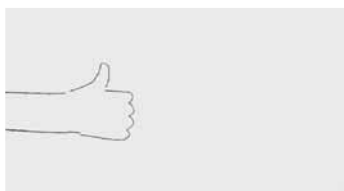
une bonne idée...



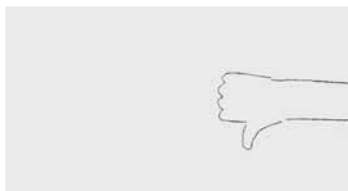
et si on supprimait les réclames à la télévision ?



Coup d'éclat !



On était pour,



on était contre !

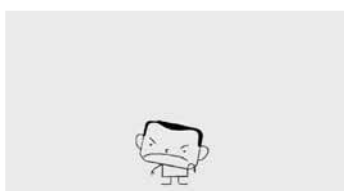
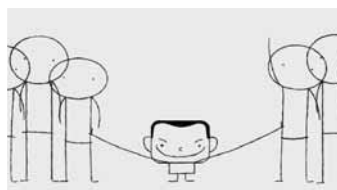
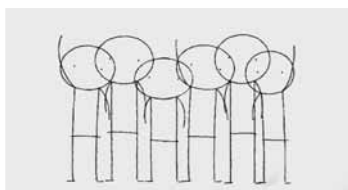


On se déchaimait

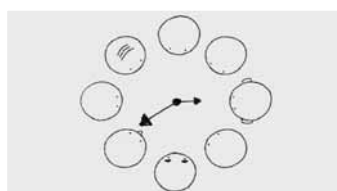
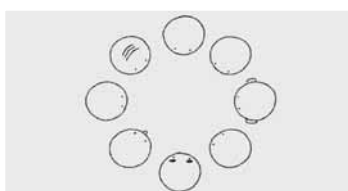


Le Président était content. Il allait sauver la télévision publique!

Cette idée-là, d'autres l'avaient déjà eue,



mais cette fois-ci, on le ferait! non mais! Alors, Monsieur le Président a réuni des spécialistes. Des mois et des mois,



Scam*

Novembre 2008
numéro 33

Éditorial

Loi sur
l'audiovisuel public
page 3

Le journaliste
est un auteur !

La copie privée
page 4 - 5

Action culturelle
page 6 - 7

Monsieur le Président
page 8 - 9

Prix Roger Pic 2008
page 10 - 11

Étoiles, Étoiles
page 12 - 13

Jacques Krier
page 14

Pierre-André Boutang
page 15

Assemblées Générales
page 16

L'APPEL DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE FRANCE TÉLÉVISIONS

Nous, responsables de programmes de France Télévisions, tenons à faire entendre notre voix dans le tumulte qui entoure les projets de réforme de l'audiovisuel public. Nous sommes surpris et profondément choqués d'entendre et de lire qu'il n'y a pas de différence entre télévision publique et télévision privée. Nous voulons, ici, affirmer la singularité du service public.

Nous sommes favorables au principe d'une réforme à condition qu'elle respecte et conforte la télévision publique dans ce qu'elle a de spécifique : service du public, respect des personnes, décryptage de la société, ouverture à la diversité du monde, aux idées, à la création. / Chaque jour à France 2, France 3, France 4, France 5, RFO, des hommes et des femmes de tous âges et toutes sensibilités exercent leur métier pour offrir au public des programmes enrichissants, divertissants, culturels, multiples... Des programmes différents. / Qui sommes-nous, que faisons-nous ? Nous sommes des professionnels de la télévision. Nous avons choisi de travailler pour le service public. / Découvreurs et passeurs, notre travail consiste à dénicher, accueillir et choisir les idées qui naissent dans la tête des auteurs, réalisateurs, scénaristes, producteurs et animateurs. Nous participons à l'élaboration des sujets et des histoires, à leur mise en images. Nous favorisons l'expression de l'imaginaire, la diffusion de la connaissance et d'une information indépendante. / Nous accompagnons, dans un processus complexe et fragile, les créateurs et développons avec eux, pendant de longs mois, les programmes auxquels nous croyons. Ces programmes - documentaires, magazines, fictions, cinéma, spectacles, divertissements, dessins animés, sport... - nous les faisons grandir jusqu'à ce qu'ils parviennent sur vos écrans. / Notre volonté est d'offrir des programmes de qualité, élaborés avec indépendance et rigueur, pour la satisfaction du public.

Notre but n'est pas de conten-
ter la seule « ménagère de
moins de cinquante ans »,
ni de faire exclusivement la
course à l'audience.

L'exercice est difficile car il s'agit de s'adresser à tous, mais aussi à chacun, et, sans cesse, de maintenir un équilibre pour écarter la double tentation de l'élitisme et du populisme. / Selon un sondage publié par l'Institut CSA et Le Parisien en juin 2008, « 78 % des Français font confiance au personnel de France Télévisions pour assurer l'avenir de la télévision publique ». / Forts de cette confiance, qui se conquiert jour après jour avec nos programmes, nous attirons l'attention de tous sur les menaces qui pèsent sur France Télévisions. / Dans un contexte de polémique acharnée sur le financement de la télévision publique, il est crucial de garantir l'existence et l'avenir de France Télévisions.

Nous vous demandons de défendre avec nous :

- Une télévision publique qui garde son indépendance à l'égard des pouvoirs, qu'ils soient économiques ou politiques.

- Une télévision publique qui n'hésite pas à prendre des risques éditoriaux.
- Une télévision publique qui fait vivre la création dans toute sa diversité et dans la durée.

- Une télévision publique qui, engagée dans le tout numérique et le Média Global, se développe pleinement.

- Une télévision publique dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions, c'est-à-dire d'un financement solide et dynamique.

Cette télévision, c'est la vôtre.

Elle est fragile.

Ne la laissons pas tomber.

Les responsables de programmes de France Télévisions réunis au sein de la Société des Responsables de Programmes de France Télévisions (SRPTV) :

Nicolas Auboyneau, Laure Baudouin, Caroline Behar, Danièle Bénichou, Gilles Berthaut, Jean Bigot, Pierre Block de Friberg, Patricia Boutinard Rouelle, Geneviève Boyer, France Camus, Florence Canta, Sabine Carion, Hervé Cauchy, Ségolène Cazenave, Sophie Chegaray, Clémence Coppey, Patricia Corphie, Caroline Dumont, Marie Dupuy D'Angeac, Dominique Ferré, Laurent Flahault, Céline Gandner, Fabienne Gauthier, Sophie Gigon, Anna Glogowski, Caroline Glorion, Hélène Goujet, Hervé Guérin, Carole Guertzou, Laurence Hamelin, Dana Hastier, Anne Holmes, Barbara Hurel, Florence Jammot, Elisabeth de Jerphanion, Sébastien Joseph, Caroline Laudrin, Carole Le Berre, Céline Limorato, Judith Louis, Cécile Négrier, Carlos Pinsky, Sophie Poirier, Perrine Poubeau, Olivier Prieur, Fabrice Puchault, Anne Queinnec, Christine Reinaudo, Yann Renoard, Dominique Richard, Fanny Rondeau, Muriel Rosé, Anne Roucan, Charles-Henri Royer, Luc de Saint-Sernin, Florence Sebaoun, Christophe Taudière, Sophie Tran, Frédéric Valencak, Harold Valentin, Carole Wheatcroft, Paule Zajdermann...

ENFIN !

Les responsables de
programmes de France
Télévisions rejoignent
le point de vue que
les auteurs défendent
chaque jour dans les
salles de montage.

Chiche !

« ...Service public, respect des personnes, décryptage de la société, ouverture à la diversité du monde, aux idées, à la création...

...Nous favorisons l'expression de l'imaginaire, la diffusion de la connaissance et d'une information indépendante...

...Notre volonté est d'offrir des programmes de qualité élaborés avec indépendance et rigueur, pour la satisfaction du public...

...Dans un contexte de polémique acharnée sur le financement de la télévision publique, il est crucial de garantir l'existence et l'avenir de France Télévisions...

... Une télévision publique qui garde son indépendance à l'égard des pouvoirs, qu'ils soient économiques ou politiques.

Une télévision publique qui n'hésite pas à prendre des risques éditoriaux.

Une télévision publique qui fait vivre la création dans toute sa diversité et dans la durée.

Une télévision publique qui, engagée dans le tout numérique et le média global, se développe pleinement.

Une télévision publique dotée de moyens à la hauteur de ses ambitions

c'est-à-dire d'un financement solide et dynamique... »

Cette Télévision, c'est la nôtre ; c'est aussi la leur puisque les quelques citations précédentes sont extraites d'un appel* publié dans la presse par les responsables de programmes de France Télévisions. Dans leur texte une seule fois le mot « audience » pour stigmatiser la quête systématique de l'écoute de la ménagère de cinquante ans. Tant mieux ! Pourtant nous l'avions souvent entendu ce mot là, ces dernières décennies. Recettes publicitaires obligeaient. Débarrassé de la publicité, le service public retrouve sa vocation première : celle d'une télévision populaire de qualité, juste équilibre entre « populisme et élitisme », cet équilibre c'est la singularité du service public. À dater du 5 janvier 2009, nous auteurs-réalisateurs et responsables de programmes de France Télévisions allons parler la même langue ; celle d'une Télévision publique en intelligence avec le public. Enfin !

Guy Seligmann,
Président de la Scam

* texte complet de l'appel et signataires sur le site de la Scam. Avec ce texte, la Scam a édité une affiche (voir page de gauche) que les auteurs peuvent exposer dans les salles de montage. Disponible auprès du service communication : 01 56 69 58 09 communication@scam.fr.

Loi sur l'audiovisuel public

Depuis l'annonce de supprimer la publicité sur France Télévisions, la Scam s'est mobilisée pour que cette réforme voulue par le président de la République, soit déterminante pour le renforcement d'une télévision publique de qualité. Lors de la remise du rapport de la commission pour la nouvelle télévision publique présidée par Jean-François Copé, les propos de Nicolas Sarkozy n'ont pas rassuré le monde de la création. L'avenir du financement de France Télévisions, la nomination de son président par l'exécutif, la mise en place de « guichets » uniques pour « l'harmonisation » des programmes... sont autant de sujets d'inquiétude pour les auteurs. À l'occasion de l'examen du projet de loi par le parlement, en novembre et décembre, la Scam a édité une brochure à l'attention des parlementaires, des journalistes, des responsables politiques, des auteurs... Sur chacun des points clés de la réforme, cette brochure confronte les points de vue du président de la République, de la « commission Copé » et de la Scam.

La brochure est consultable sur www.scam.fr
et disponible auprès du service communication : 01 56 69 58 09



Le journaliste est

Pauvres journalistes ! Leur double statut d'auteurs et de salariés est la cause des difficultés de la presse en France. Tous les rapports, officiels ou pas, le répètent et le martèlent, au point de troubler l'opinion. Tous les rapports prônent invariablement la réforme des droits d'auteur des journalistes pour « sauver » la presse ; ils se succèdent rapidement : Alain Lancelot (décembre 2005), Institut Montaigne (août 2006), Marc Tessier (février 2007), Louis de Broissia (octobre 2007) et Danièle Giuzzi (septembre 2008).

L'accusation est si caricaturale qu'elle a même été raillée par le président de la République. Le 2 octobre dernier dans son discours d'ouverture des États généraux de la presse écrite, Nicolas Sarkozy a osé une sentence qui a pris de court l'aréopage venu l'écouter : « Vitupérer contre les droits d'auteur des journalistes pour mieux jeter le voile sur les retards d'investissements dans le web est tellement fréquent. »

Quelques secondes plus tard, le président de la République se reprenait et rassurait les patrons en dénonçant, à son tour, les rémunérations des journalistes pour la réutilisation de leurs œuvres !

Pour les journalistes, c'était la douche froide !

L'intérêt des éditeurs de la presse écrite pour les droits d'auteur des journalistes est somme toute récent. Les raisons en sont multiples ; elles sont entre autres le résultat de deux phénomènes concomitants : d'une part, les concentrations de différents médias entre les mains de groupes industriels et financiers pour lesquels l'information doit être non seulement un instrument de communication, mais aussi une source de profits et, d'autre part, l'apparition des technologies numériques.

Les investissements onéreux dans les technologies numériques ont condamné les patrons de presse traditionnels et favorisé l'arrivée de détenteurs de capitaux frais qui ont vu dans les médias une nouvelle source de profits.

Les technologies numériques et la compression des données ont entraîné un bouleversement extraordinaire du monde des médias. La même information qui, hier, ne pouvait être vendue qu'une seule fois sur le support papier, peut être désormais « commercialisée » sur plusieurs supports en raison de sa dématérialisation : papier, Internet, mobile, radio, DVD, CD-Rom, etc.

Voilà de quoi faire saliver des financiers avides de gains rapides et pour lesquels la hiérarchie des médias doit

être tendue vers le seul critère du profit.

Dans une époque pas très lointaine (celle d'avant la crise financière mondiale) de fort consensus idéologique (celui de l'omnipotence du marché), la bataille idéologique est moins décisive. D'où l'apparition de ce qu'on a pu appeler la « pipolisation » de l'information.

Le phénomène s'est accompagné d'un mépris croissant des propriétaires des médias pour les journalistes, ravalés au rôle de scribes, réécrivant les communiqués sortis des services de communication des groupes industriels et financiers, ou s'intéressant aux moindres faits et gestes des « stars » de l'actualité.

De là à soutenir que les journalistes ne sont pas des auteurs, il n'y a qu'un pas que certains franchissent allègrement.

Où serait l'acte créateur lorsqu'un journal remet en forme un communiqué du service de presse d'Arnault Lagardère ou de l'Élysée ? Seule l'information à forte valeur ajoutée, l'information économique et financière, réservée aux seuls décideurs (donc solvables) pourrait échapper à cette remise en cause du rôle du journaliste !

Le droit à l'information est en péril. Peut-on prétendre que les citoyens d'une démocratie comme la France n'ont pas besoin d'une information complète, vérifiée, recoupée et mise en perspective pour comprendre la marche d'un monde troublé ?

Aujourd'hui, le président de la République a ouvert deux chantiers d'importance, la réforme du service public de l'audiovisuel, d'une part, et les États généraux de la presse écrite, d'autre part. Mais ces deux

chantiers sont étroitement liés, puisqu'il s'agit de permettre la constitution de grands groupes privés multimédias, en affaiblissant l'audiovisuel public.

Les « amis » du président de la République sont montés en première ligne pour s'offrir tous les médias et tous les profits ; ceux de la publicité et ceux de la commercialisation sans entrave de l'information sur tous les supports. Ils ont obtenu la suppression de la publicité sur France Télévisions dès le mois de janvier 2009 à leur seul profit et ils ont investi les États généraux de la presse écrite.

Nous assistons à une véritable révolution. La création et l'information sont en ligne de mire. Le droit d'auteur des journalistes est particulièrement menacé.

DANS UNE ÉPOQUE PAS TRÈS LOINTAINE (CELLE D'AVANT LA CRISE FINANCIÈRE MONDIALE) DE FORT CONSENSUS IDÉOLOGIQUE (CELUI DE L'OMNIPOTENCE DU MARCHÉ), LA BATAILLE IDÉOLOGIQUE EST MOINS DÉCISIVE. D'OÙ L'APPARITION DE CE QU'ON A PU APPELER LA « PIPOLISATION » DE L'INFORMATION.

un auteur !

par Michel Diard

Au printemps dernier un amendement à la loi de modernisation de l'économie avait été déposé par le sénateur Louis de Broissia, ex-patron du Bien Public de Dijon et ex-dirigeant du groupe Hersant, à la demande des patrons de presse. La mobilisation des journalistes (et de la Scam) avait permis d'y faire barrage, d'autant qu'un groupe de réflexion réunissant quelques éditeurs et journalistes avait travaillé sur un texte consensuel, préservant les intérêts des journalistes et offrant aux éditeurs les garanties juridiques qu'ils souhaitent. Aujourd'hui, les patrons de presse

continuent leur travail de sape de tous les acquis sociaux et s'attaquent aux droits d'auteur. Ils vont profiter des États généraux de la presse écrite pour démolir les derniers remparts contre la « marchandisation de l'information », c'est-à-dire les droits d'auteur des journalistes.

Le projet de loi sorti du groupe de réflexion réunissant éditeurs et journalistes avec l'appui de la Scam et de la Saif est la dernière chance des journalistes pour pouvoir continuer à informer complètement les citoyens et redonner toute sa noblesse à la belle profession de journaliste, celle des

Albert Londres, Hubert Beuve-Méry et autres Jaurès...

Le journaliste a besoin d'une liberté totale pour informer. Cette liberté commence par le respect de ses droits d'auteur, droit patrimonial et moral intimement liés pour le garantir de toutes les dérives, de toutes les censures.

Bref, le journaliste, pour exercer sa profession en conscience et être digne de sa responsabilité sociale, doit rester un auteur.

Michel Diard,

Président de la commission des journalistes de la Scam

La copie privée et le Conseil d'État

Saisi par le Simavelec (Syndicat de l'industrie de matériels audiovisuels électroniques) qui avait décidé de pratiquer la politique de la chaise vide à la Commission de la Copie privée (dite Commission d'Albis) dont elle contestait de plus en plus les décisions, le Conseil d'État a, le 11 juillet dernier, annulé une décision du 20 juillet 2006 de ladite commission portant sur l'application de la rémunération aux CD, DVD, baladeurs et disques durs intégrés aux appareils de salon. Sans remettre en cause le principe de la rémunération, considérant même –par la voix du commissaire du gouvernement– que son niveau n'était pas manifestement excessif, la Haute Autorité a toutefois censuré les modalités de calcul du montant de la rémunération, au motif qu'elles étaient fondées sur la capacité d'enregistrement des supports et leur usage à des fins de copie privée, sans distinguer entre les sources, licite ou illicite.

Le raisonnement tenu est le suivant :

- Le champ de l'exception pour copie privée est circonscrit au seul copiage d'une source licite ; la rémunération correspondante a « pour unique objet de compenser, pour les auteurs, artistes-interprètes et producteurs, la perte de revenus engendrée par l'usage qui est fait licitement et sans leur autorisation de copies d'œuvres fixées sur des phonogrammes ou des vidéogrammes à des fins strictement privées » ;
- L'acte de téléchargement sans droit est illégal, comme tel passible de poursuites judiciaires pour contrefaçon. La réparation du préjudice subi par l'ayant droit victime d'actes de piratage obéit à un autre régime –répression pénale/condamnation civile– et ne saurait en conséquence justifier également une compensation selon le régime de l'exception pour copie privée.

De manière exceptionnelle et ce dans un souci d'intérêt général, l'effet de l'an-

nullation est repoussé à six mois courant à partir de la signification de l'arrêt au ministère de la Culture, afin de mettre la Commission en mesure de rediscuter le montant de la rémunération.

Cela étant, il revient maintenant à cette dernière de se montrer inventive pour déterminer de manière convaincante la part de copie illicite ne devant pas être prise en considération dans l'estimation du montant de la rémunération pour copie privée. On peut en particulier se demander ce que produiront les sondages auxquels la commission a recours habituellement pour ses travaux : le copieur sondé, désormais instruit des enjeux, sera-t-il honnête, honteux, frondeur ? Quelle fiabilité peut-on attendre des réponses qui seront données ? Seront-elles fondamentalement différentes de celles recueillies par le passé et qui ont fondé la décision attaquée ? Quoi qu'il en soit, c'est une incertitude de plus qui plane sur le sort de la rémunération pour copie privée.

Action culturelle

7 – 11 novembre 2008 LES ESCALES DOCUMENTAIRES, LA ROCHELLE

Un aperçu du documentaire anglais intitulé *De Grierson à Grigsby* retrace le tournant décisif opéré en Angleterre à la fin des années 50, suivant la trace des pionniers du « free cinéma ». Un hommage au réalisateur et philosophe Jean-Daniel Lafond, à la fois Français et Québécois, et projection de ses œuvres documentaires et radiophoniques les plus marquantes.

Et, comme chaque année, une compétition internationale en dix films ; une programmation parallèle, *Doc Out*, donnant à découvrir des œuvres novatrices et différentes, à la croisée entre création artistique et souci du réel ; et la *Vitrine* de la production audiovisuelle locale.

www.escalesdocumentaires.net

11 – 17 novembre 2008 FESTIVAL DU FILM D'HISTOIRE, PESSAC

Sous le titre *1914 – 1919. La Guerre et la Paix*, le 19e festival de Pessac aborde les spécificités de ce qui devait être la « der des ders », et qui, de par sa barbarie guerrière, favorisa la naissance de l'entente européenne. Débats et rencontres ; séances spéciales organisées avec France 2 et avec Arte et deux compétitions (fiction et documentaire).

www.cinema-histoire-pessac.com

24 – 30 novembre 2008 FESTIVAL TRACES DE VIES, CLERMONT-FERRAND

Cette année encore, la sélection de cette 18^e édition privilégie des visions critiques et sensibles du monde en mouvement. Soixante-dix films, souvent inédits, en compétition, une centaine d'œuvres en vidéothèque. Un nouveau rendez-vous intitulé *Leçon de cinéma*, favorisant une rencontre approfondie avec un auteur, sera inauguré par Nicolas Philibert.

Une programmation thématique *Du fil à la toile*, en partenariat avec Arte et le musée Bargoin de Clermont-Ferrand accompagnera l'exposition d'automne *Fragments d'Égypte – textiles coptes*. Enfin, dans le cadre de l'Année européenne 2008 du dialogue

interculturel, une programmation spéciale s'intéressera à la diversité culturelle sous toutes ses formes.

www.tdv.itsra.net

26 – 28 novembre 2008 LES 10 ANS DES E-MAGICIENS, VALENCIENNES

À l'occasion de leur dixième anniversaire *Les Rencontres européennes de la Jeune création numérique* se lancent un défi : réunir pendant trois jours les 27 pays de la communauté européenne.

Depuis sa création, le festival présente près de 300 films d'animation en provenance d'une cinquantaine d'écoles européennes et rassemble étudiants, pédagogues et professionnels de la création numérique. Une effervescence créatrice qui fait sa singularité.

Et rendez-vous le 8 décembre à la Scam, pour assister au palmarès de l'édition 2008.

www.youngcreation.net

4 – 7 décembre 2008 FESTIVAL LONGUEUR D'ONDES, BREST

Longueur d'ondes, LE rendez-vous annuel de la création radiophonique à ne pas manquer.

Dans le cadre de la carte blanche offerte par le festival à la Scam, Philippe Cassard, lauréat en 2008 du Prix Scam de l'œuvre radiophonique de l'année, a concocté une programmation d'une heure dont le contenu est encore secret. Au menu également cette année, fictions, séances d'écoute publique, débats, rencontres, documentaires, impromptus sonores... Et une nouveauté 2008, les *Immédiatiques*, rencontres et tables rondes se succéderont pendant un jour et demi autour des nouveaux espaces médiatiques et artistiques issus de l'internet.

Conférence de presse, jeudi 13 novembre à 11 heures à la Scam.

www.longueur-ondes.fr

20 – 25 janvier 2009 FIPA, BIARRITZ

Cinq jours de télévision idéale et de rencontres en présence de profession-

nels du monde entier : des regards lucides, indépendants, exigeants, des approches sensibles et révélatrices du monde actuel, sélectionnés dans la production internationale de l'année écoulée. La Scam et la Sacd organiseront un débat sur *22 jours de télévision publique sans pub !*

Date de dépôt des œuvres pour la sélection officielle : le 21 novembre 2008.

www.fipa.tm.fr

30 janvier – 7 février 2009 FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE, CLERMONT-FERRAND

La Scam parraine cette année la journée « Écoles », qui se déroulera le 3 février, consacrée aux Masters en documentaire. Avec la participation de l'école de Lussas, la filière documentaire de la Fémis.

Et comme tous les ans, Clermont-Ferrand devient pendant huit jours la capitale du court métrage, dans toute sa diversité et en (presque) toutes les langues. Un éclairage particulier apporté aux films courts néerlandais, une section *Regards d'Afrique*, une pirouette du côté des comédies musicales et de nombreuses autres réjouissances cinématographiques.

www.clermont-filmfest.com

Carte Blanche à Raoul Sangla

Rendez-vous 7

Ces cartes blanches sont l'occasion pour un auteur, lauréat du Grand Prix Scam pour l'ensemble de son œuvre, de choisir cinq films remarquables, parmi les films récemment aidés ou récompensés par un Prix, une bourse d'aide à l'écriture « Brouillon d'un rêve » ou une Étoile de la Scam.

Après Marcel Trillat en 2007, c'est au tour de Raoul Sangla de jouer les maîtres de cérémonie. Il s'est attelé à la tâche avec l'enthousiasme et la probité qu'on lui connaît.

Rendez-vous avec Daniel Grandclément autour de son film *Les Martyrs du Golfe d'Aden* ; avec Stéphane Marchetti, Alexis Monchovet et Sébastien Mesquida, autour de leur film *Rafah, chronique d'une ville dans la bande de Gaza* ; avec Serge Steyer autour de *Huis-clos pour un quartier* ; avec Julie Sandor pour son film *56 fois et encore* et avec Esther Hoffenberg pour son film consacré à Denise Glaser *Discorama, signé Glaser*. Lors de la dernière rencontre, le 7 avril 2009, Raoul Sangla sera lui-même à l'honneur.

Information sur www.scam.fr
réservation : 01 56 69 58 16

Les Martyrs du Golfe d'Aden

Mardi 18 novembre 2008

Daniel Grandclément

DGP (2007)

En traversant le Golfe d'Aden, Somaliens et Ethiopiens fuient la guerre ou la misère pour rejoindre le Yémen. A bord de ces petits bateaux les conditions de vie sont épouvantables. La brutalité des passeurs, l'entassement des passagers et la peur d'être jetés à la mer transforment leur voyage en cauchemar.

Rafah, chroniques d'une ville dans la bande de Gaza

Mardi 16 décembre 2008

Stéphane Marchetti, Alexis Monchovet et Sébastien Mesquida

Playprod et System TV (2006)

Rafah, une ville palestinienne coupée en deux par la frontière Egyptienne. Située tout au sud de la bande de Gaza, elle est la capitale du trafic d'armes avec l'Egypte. Un portrait intime saisi à vif, tout au long d'une année de bouleversements (2005-2006).

Huis clos pour un quartier

Mardi 13 janvier 2009

Serge Steyer

Mille et une films (2007)

Aux abords d'une petite ville, un vaste terrain sera bientôt constructible. La municipalité voudrait en profiter pour initier une opération innovante. En s'immisçant durant plusieurs mois dans les tractations entre élus, promoteurs et urbanistes, *Huis clos pour un quartier* saisit sur le vif la dérive des ambitions politiques et fait émerger une réflexion sur l'urbanisme et la démocratie locale.

56 fois et encore

Mardi 10 février 2009

Julie Sandor

Coproduction Zeugma Films, RTBF et Images Plus (2006)

Un film sur la révolte du peuple hongrois en octobre 1956. Une recherche sur la forme narrative avec pour principe l'utilisation d'archives de nature très diverses tournées en 1956, et l'absence de témoignages contemporains rétrospectifs.

Discorama, signé Glaser

Mardi 17 mars 2009

Serge Steyer

Coproduction Ina et Lapsus (2007)

Émission de variété phare des années 60, « Discorama » est l'œuvre de Denise Glaser, productrice audacieuse et originale qui permit à Barbara et à Serge Gainsbourg de faire leur premier plateau télévisé. Indépendante du marché du disque, Denise Glaser finira par payer très cher son succès et son insolence.

JULIEN GREEN

En ce 10^e anniversaire de la mort de Julien Green, la Scam et l'Ina organisent une rencontre autour du premier écrivain non-français élu à l'Académie française et qui conserva toujours sa nationalité américaine.

Toute son œuvre, profondément marquée par son homosexualité et sa foi catholique est dominée par la question du bien et du mal, et de la sexualité. À côté d'un grand nombre de romans, il rédigea aussi un journal en 18 tomes, entre 1926 et 1998. De son livre, *Si j'étais vous*, Ange Casta, a réalisé une œuvre cinématographique qui sera présentée lors de cette soirée et où Patrick Dewaere joue son premier rôle.

Françoise Malettra présentera et ouvrira la soirée avec un montage radiophonique réalisé à partir de son émission *Le Bon Plaisir* de Julien Green. « En abordant », dit-elle, « au plus intime, voire au plus secret de l'être humain, cette longue conversation allait se révéler pour moi une de ces rencontres essentielles, de celles qui laissent des traces profondes durables et troublantes... ».

Mardi 25 novembre

à 19 heures à la Scam

Réservation : 01 56 69 58 98

HOMMAGE

À PATRICK MORELLI

Patrick Morelli savait tout faire : metteur en scène, vidéaste, auteur-réalisateur multimédia, créateur d'images et de mondes imaginaires, fondateur de *La Lune et les étoiles* et concepteur du *Crépuscule des Jours...* Il est parti en septembre 2007, laissant derrière lui une œuvre importante. Préparée par Alain Longuet, membre de la commission des œuvres électroniques et informatiques de la Scam, une promenade dans l'univers en mille dimensions de Patrick Morelli, déambulations sur son site web, projection d'extraits de ses œuvres, etc.

Mardi 27 janvier à la Scam

8 Monsieur le Président

SUITE DE PAGE 1



ils ont commissionné,



travaillé,



médité,



cajeté,



raisonné,



révéré,



gambergé,



imaginé,



considéré,



envisagé,



et enfin rédigé!



Mais Monsieur le Président,



sacré farceur,



avait déjà tout décidé



Et un beau jour d'été,



c'était le premier jour des soldes,



le Président fit un discours en son palais



(...)



(...)



(...)



Alors-là, patatras,



plus personne ne riait



Ceux qui étaient pour, ceux qui étaient contre, étaient maintenant tous d'accord:



les réalisateurs,



les producteurs,



les cadres,



les présentateurs,



les bruiteurs,



les rédacteurs,



les auteurs,



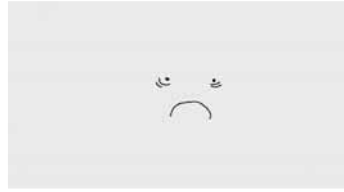
les acteurs,



Harry Potter,



les compositeurs,



les programmeurs,



les téléspectateurs,



plus personne ne riait.



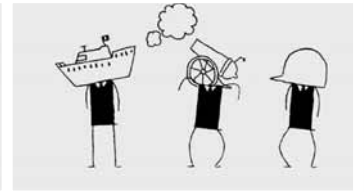
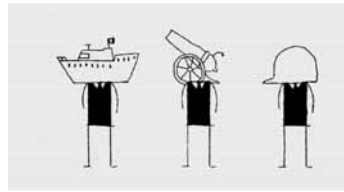
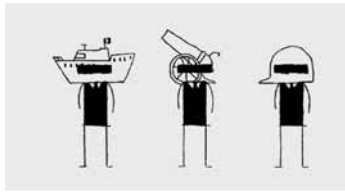
mais alors plus du tout !



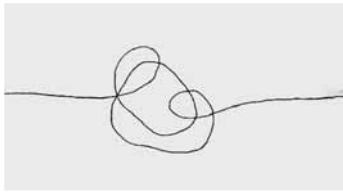
La télé avait triste mine.



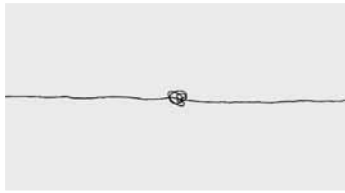
Et Monsieur le Président, avec ses facons pas



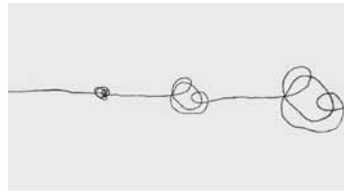
très cathodiques, se retrouvait bien seul. Enfin, pour ne rien vous cacher, quelques amis, puissants, le soutenaient quand même et s'amusaient toujours de ses caprices.



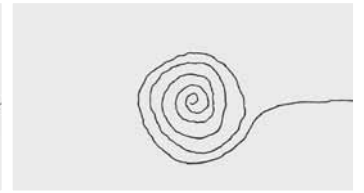
Et ce qui devait arriver,



arriva.



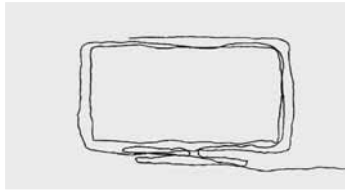
La décomposition.



Les ressources publiques faiblissaient,



faiblissaient,



et oui, elles faiblissaient et la télévision publique décrépiissait.



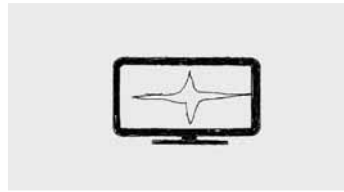
Et plus la télé décrépiissait,



plus le président s'entêtait.



il avait décidé.



Débranchée, la télévision publique devait désormais quêter pour subsister.

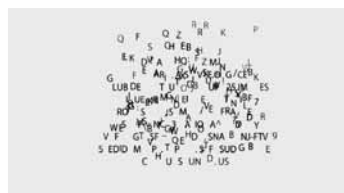


MONSIEUR LE PRÉSIDENT



N'ÉTÉIGNEZ PAS LA TÉLÉVISION PUBLIQUE

C'était très gênant... La télé était en danger. Il était temps d'agir ! Monsieur le Président, n'éteignez pas la télévision publique. La télé appartient à ceux qui la paient.



Prix Roger Pic 2008 déce

Le jury 2008 composé de Jean-Louis Bloch-Lainé (président), Carlos Freire, Marc Le Mené, Jean-Marie Drot et Peter Knapp a décerné le Prix à Philippe Guionie pour son portfolio *Le tirailleur et les trois fleuves*. Ont été également remarqués par le jury, les portfolios : *Saga Dawa, pèlerinage dans l'Ouest tibétain* de Boris Joseph, *Intra-Muros* de Patrick Smith et *I am my family* de Rafaël Goldchain.

C'est dans le cadre d'une résidence au Niger que Philippe Guionie réalise la série *Le tirailleur et les trois fleuves*. Depuis plus de dix ans, cette quête mémorielle, en France et en Afrique, rend hommage aux anciens combattants africains, leurs veuves et leur descendance. Symboles de l'aliénation coloniale pour les uns, exemples de fidélité pour les autres, ces tirailleurs sénégalais, béninois, guinéens, nigériens « semblent aujourd'hui tous à la recherche d'une patrie perdue où ils pourraient enfin reposer leur âme fatiguée et leur visage patiné ». Une histoire d'hommes et de soldats. Sénégal, Niger et Congo

étaient les trois grands fleuves de l'Empire colonial français. En filigrane de ces trois itinérances africaines, Philippe Guionie pose un regard sensible sur ce patrimoine humain méconnu. Dépositaire d'une mémoire unique et originale de la francophonie, le tirailleur est devenu un témoin privilégié des relations entre la France et l'Afrique.

En associant portraits photographiques et enregistrements sonores, Philippe Guionie se propose de donner à cette mémoire, un écho nouveau dans notre société « oubliée ». Cette valorisation d'un patrimoine humain prend une acuité particu-

lière, à l'heure où se manifeste la nécessité d'ancrer l'immigration dans la mémoire collective et de lui rendre sa juste place dans une perspective d'histoire commune. Historien de formation, Philippe Guionie revendique une photographie sociale et documentaire autour des thèmes de la mémoire et des constructions identitaires : panorama des civilisations lacustres en Afrique, portraits des anciens combattants africains, réflexion sur les rivages urbains en Europe. Il collabore régulièrement avec la presse et publie en 2006 *Un petit coin de paradis* aux éditions *Les Imaginayres* sur le thème des jardins familiaux.

Prix Philippe Caloni

Le Prix Philippe Caloni sera remis à Emmanuel Laurentin. Présidé cette année par Jean-Noël Jeanneney, le jury était composé de Pierre Bouteiller, Edouard-Vincent Caloni, Gérard Courchelle, Jacques Esnous, Stéphane Paoli, Dominique Souchier et Frédéric Taddéi. Ce prix distingue un journaliste pratiquant avec talent l'exercice de l'interview et de l'entretien. Après Frédéric Taddéi, dont le talent fut salué en 2007, le prix 2008 sera remis à Emmanuel Laurentin, auteur et producteur radiophonique, qui anime chaque matin, sur France Culture, *la Fabrique de l'Histoire*.

Il confie : « Avant d'entrer dans le poste, j'étais un écouteur, habité par des voix. Celles de Jean-Bernard Hebey ou de Michel Lancelot avaient nourri mes soirées de collège et de lycée. Celle de Philippe Caloni, dans son dialogue quotidien avec Gérard Courchelle et ses échanges amusés avec Eve Ruggieri, accompagna mes années d'étudiant... voix posée qui renouvelait l'art de la conversation et montrait qu'il était toujours possible de ralentir le temps pour faire mieux entendre la parole de l'invité. »

Judi 13 novembre à 20h à la Scam
Réservation : 01 56 69 58 83

rné à Philippe Guionie

Le tirailleur et les trois fleuves - 2008



Étoiles, Étoiles

Attribuer chaque année trente Étoiles de la Scam, c'est susciter énormément de frustrations chez les 270 auteurs qui se sont portés candidats, sans succès.

Ne pas être retenu dans la sélection d'un festival ou ne pas avoir obtenu le grand prix d'un jury est supportable pour nos ego susceptibles. Mais

ne pas faire partie des trente œuvres récompensées – trente œuvres ! et pourquoi pas la mienne ?! – est plus difficile à accepter.

C'est à cette frustration compréhensible, et parfois agressive que nous sommes confrontés quotidiennement dans la gestion des Étoiles de Scam. C'est pourquoi j'ai demandé à André

S. Labarthe, président du jury des Étoiles 2008, d'écrire un texte sur la question ; il y pointe du doigt l'incontournable règle d'un jury : la subjectivité de ses choix.

Patrick Benquet

Président de la Commission des œuvres audiovisuelles

Consensus ou coups

Quiconque en a vécu les péripéties reconnaîtra que faire partie d'un jury est une expérience aux insoupçonnables prolongements. Enté sur un grand corps institutionnel (la Littérature, la Musique, le Cinéma, les Arts Plastiques ou la Bande Dessinée, la Gastronomie, le Sport, ...), le jury, non seulement s'en nourrit mais, plus subtilement, en travaille les certitudes. Il a, par ailleurs, vocation à présenter dans chaque domaine la fleur de la production artistique contemporaine. Sans parler du tourment profond qui tourneboule chacun de ses membres : qu'est-ce que je fous ici ? De quel droit, au nom de quoi, de qui, suis-je investi de la redoutable mission de désigner ceux qui, **parmi mes pairs**⁽¹⁾, méritent cette surexposition médiatique ?

Pour en sonder le mystère, permettez-moi de me projeter à reculons sur la date du 7 avril 2008. Il est 10 heures lorsque nous nous retrouvons, Avenue Vélasquez, dans un des salons de la Scam. Il y a là Anne, Brigitte, Emilio, Philippe⁽²⁾ et moi. La bande des cinq : un jury. **Mandat** : distinguer les trente films qui se verront récompensés des « Étoiles de la Scam » puis présentés publiquement lors du festival « Étonnants Voyageurs » de Saint-Malo. **Méthode** : visionner les soixante films

présélectionnés par la commission audiovisuelle de la Scam parmi les trois ou quatre cents œuvres télédiffusées au cours de l'année 2007. Soixante films, cela signifiait soixante DVD à voir ou à revoir pendant les quatre semaines qui précédaient les délibérations du jury.

Cela signifiait aussi soixante occasions de se crêper le chignon.

Et bien non, il n'y a pas eu crêpage de chignon, mais un bivouac d'excelente compagnie. *Bonjour, bonjour. Un café ? Un croissant ? Autre chose ?* Chacun prend place autour de l'intimidante table de réunion et sort le petit cahier d'écolier dont il va, tout au long de la journée, déployer un à un les feuillets et en laisser parcimonieusement s'échapper quelques parcelles de soi. Ah ! qui dira la charge érotique, oui *érotique*, de ces notes prises à la volée dont il faudra bien exhiber la singulière vérité sous quatre regards froids comme la justice ! Car tout va se jouer entre ces regards, chacun de nous en est conscient. Confrontations, affrontements, *échange*. Sans échange, en effet, quelle serait la raison d'être d'un jury ? Mais qu'échange-t-on ? Des impressions ? Des intuitions ? Des idées ? Des points de vue ? Des principes ? Des partis-

pris ? Et dans ces échanges, qu'est-on prêt à lâcher – si tant est qu'il le faille, eu égard à la relativité des jugements (admise par tous) et à la remise en cause de ses plus intimes convictions (plus difficile à accepter) et sans faire pour autant, l'aveu d'une faiblesse d'analyse ou d'une impuissance à sortir de soi – j'allais écrire de chez soi ?

Cependant, quelques fantômes tutélaires rôdent parmi nous et se penchent sur nos carnets de notes. Freud, assurément, le porteur de clés, prêt à étayer n'importe quel discours. Mais aussi Proust que la mémoire instantanée du cinéma intéresse au plus haut point (*depuis combien de temps ne me suis-je pas couché de bonne heure à cause de la télévision ?*). Et encore le vieux Marx, infatigable fournisseur de certificats de bonne conscience. Et Céline le musicien et Artaud dont les cris ne cessent de retentir dans nos mémoires. Et bien d'autres. Tous ont leur mot à dire dans le débat, mais tous se taisent : bouche cousue, cela va de soi. Evoqués sans être cités, c'est la règle.

Il faudrait enfin souligner la joie discrète qui illumine soudain le visage de l'un d'entre nous dans son compte-

CAP SUR LES ÉTOILES 2009 !

Depuis trois ans, les Étoiles de la Scam récompensent trente œuvres audiovisuelles déclarées au répertoire de la Scam : documentaires, reportages, séries, œuvres faisant appel aux nouvelles technologies et films institutionnels.

Pour faire acte de candidature, le dossier est à déposer avant le 31 janvier 2009.

Seules les œuvres diffusées pour la première fois entre le

1^{er} janvier et le 31 décembre 2008 peuvent concourir. La déclaration des œuvres à la Scam pour la perception des droits d'auteur ne constitue pas un dépôt de candidature. La dotation est de 4.000 € par œuvre primée. Inscrivez-vous !

Contact

Carine Bled-Auclair

01 56 69 64 01

carine.bled-auclair@scam.fr

de cœur ? *par André S. Labarthe*

rendu à l'instant où, à propos de tel ou tel film qui l'a bouleversé ou simplement retenu, surgit le souvenir d'une voix, d'un regard, d'un geste, d'un silence, perçu un jour chez Renoir, chez Bergman, chez Buñuel – instants arrachés à la tapisserie du cinéma dont nous nous sommes tous fait une seconde peau. Les vieux démons veillent. Mais...

**SANS ÉCHANGE,
EN EFFET, QUELLE
SERAIT LA RAISON
D'ÊTRE D'UN JURY ?
MAIS QU'ÉCHANGE-T-ON ?
DES IMPRESSIONS ?
DES INTUITIONS ? DES
IDÉES ? DES POINTS DE
VUE ? DES PRINCIPES ?
DES PARTIS-PRIS ?**

... mais partageons-nous, ce jour-là, les mêmes démons ? Les mêmes rêves ? Les mêmes hantises ? Chaque film, c'est certain, réveillait en nous une multitude de spectres, mais ces spectres dansaient-ils le même charleston ?

Au fur et à mesure que nous énumérons les titres de films que nous avons vus et parfois revus, au fur et à mesure que s'échangent à leurs propos observations et interrogations, se dessine la carte d'un territoire ou, plutôt, d'un champ de forces contrastées où se découvrent et s'exercent les désirs et les doutes que chacun porte en soi et dont il espère que leur mise en commun permettra de résoudre les contra-

dictions. Fol espoir de partager la même ivresse avec le soulagement de recouvrer sa bonne conscience.

Mais, une fois encore, ce 7 avril 2008, dans le grand salon mis à notre disposition par la Scam, cinq paires d'yeux faisaient l'expérience de ce que le mot magique de consensus recelait de contradictions, sinon d'hypocrisie. Quoi ! il existerait un point de vue supérieur et extérieur à nos subjectivités d'où toutes choses apparaîtraient miraculeusement en phase avec ce que nous attendons d'elles ? Ainsi l'univers serait stable ? Et accordés nos violons ? Première nouvelle !

Le 8 avril, Anne écrit : « Peut-être que cette ruse des huit films préférés nous a permis de contourner les quelques confrontations qui s'annonçaient, mais, du coup, tout est allé très vite. Sinon, quand je relis la liste, pas de regrets, je trouve que c'est plutôt éclectique, surprenant, et que les personnalités fortes sont bien là ». À quoi, le lendemain, Brigitte faisait écho : « Tu as raison, on n'a pas à rougir de cette liste qui est très ouverte, et même si à titre perso on peut avoir des regrets, et même s'il y a forcément des injustices pour tel ou tel film, on a décidé en toute conscience et en toute liberté, c'est bien ». Etc. etc...

Quant à moi, qui présidais ce jury de rêve, il ne faudrait pas beaucoup me pousser pour que, dans la foulée de cette mémorable expérience, je me mette à écrire très sérieusement un éloge circonstancié de l'injustice. Si la vérité du cinéma est à ce prix.

André S. Labarthe,
Auteur, Président du jury
des Étoiles 2008

(1) Le bon sens veut, en effet, que les membres d'un jury appartiennent à la même communauté artistique que ceux dont ils ont à juger.
(2) Anne Villacèque, Brigitte Baron-Chevet, Juan Emilio Pacull, Philippe Truffaut.

Jacques Krier

par Maurice Failevic

Jacques Krier s'est éteint cet été dans ce village de Haute Provence qu'il avait fait découvrir aux téléspectateurs à la fin des années cinquante. Dans le petit cimetière, les habitants venus nombreux, lui ont rendu un dernier hommage avec des paroles de profonde reconnaissance. À la Télévision Française on a sans doute oublié toute l'importance de Jacques Krier dans son histoire.

Fin des années cinquante : alors que la lourdeur des outils fait qu'à l'époque tous les programmes, hormis les actualités, se fabriquaient dans les studios, Jacques cherchait déjà à quitter « l'artifice » des décors pour aller à la rencontre de la vie réelle et plus particulièrement des gens les plus modestes, ouvriers, mineurs, paysans, ceux qu'on ne voyait jamais à l'écran. Et il fut le premier à sortir les énormes « bécanes » pour réaliser les premiers vrais documentaires de la télé au prix d'exploits qu'on a du mal à imaginer aujourd'hui : « Quand on avait amené tout notre matériel dans la cuisine d'un mineur, la dame elle ne pouvait plus bouger, c'était terrifiant ».

Ou à propos de ce tournage sur un berger dans sa montagne : « Il avait fallu transporter cette saloperie de matériel à dos de mulet. On avait été obligé de creuser un trou pour enterrer le groupe électrogène bruyant dont la seule fonction était d'alimenter la caméra et le magnéto. Cela ne fonctionnait pas sur accus ces zinzins-là, c'était très épique » (cf. *Télévision des réalisateurs* de Jacqueline Beaulieu). Il n'empêche que cette série « À la découverte des Français » (1956-1958) fut le point de départ de la formidable école documentaire de l'ORTF sans oublier l'influence qu'elle a eu sur la Nouvelle Vague.

Et puis vint la Coutant, cette petite merveille mis au point au début des

années 60 selon un cahier des charges dont Jacques fut un des initiateurs. C'est d'ailleurs lui qui le premier l'utilisa pour une fiction *Le mariage à la campagne* (1963). Il m'avait invité au visionnage des rushes. Je me souviens avoir été ébloui par ces longs plans séquences saisis par cette caméra légère portée à l'épaule par Maurice Métivier, par la fluidité des mouvements, jamais je n'avais encore vu une telle liberté de filmage.

Récemment, lors de l'hommage que la Scam et Périphérie lui ont rendu à Montreuil, j'ai revu *Les matinales* que Jacques avait tournées en 1967 pour *Les femmes aussi* d'Eliane Victor.

Il y a tout Jacques dans ce chef d'œuvre : son attention aux humbles, ici des femmes de ménage au travail très tôt le matin, la délicatesse et la douceur de son approche, la qualité de son écoute, la poésie et l'humanité de son regard et puis aussi le nouveau défi qu'il s'était donné : tourner entièrement de nuit sans aucun appoint de lumière en expérimentant la toute nouvelle pellicule TRI-X...

Dans l'histoire encore courte de la Télévision Française, Jacques Krier figure parmi ses plus grands réalisateurs tant par la qualité de son œuvre que par les novations qu'il a suscitées, entre autres d'avoir été en France un des précurseurs du « cinéma vérité ». Pour beaucoup d'entre nous, jeunes réalisateurs à l'époque, il a été un modèle et un exemple.

Jacques était modeste, doux, oh combien généreux et tellement bon.

C'était mon ami, mon camarade de combat et mon maître.

Pierre-André Boutang

par Guy Seligmann



© ARTE / Agnès Buiche Moreno / Service de presse ARTE France

Pierre-André et moi étions amis et complices depuis plus de 40 ans. Avec lui, quarante années d'amitié et de complicité sont enterrées dans ce petit cimetière corse face à la mer, qu'il aimait tant. Cimetière marin aussi « paisible » que celui de Sète célébré par Paul Valéry. Mer et littérature deux passions de Pierre-André, c'est aussi la littérature à la télévision publique qui repose là, avec Pierre-André.

Il voulait faire partager la connaissance au plus grand nombre possible, c'était la mission qu'il s'était assignée. Elle fut particulièrement visible tout au long des années « océaniques » grâce à un autre complice Yves Jaigu. À l'instar de ses aînés Pierre Desgraupes, Pierre Dumayet, c'était Pierre-André, le meilleur « interviewer » de sa génération.

La Scam, mais aussi la Cinémathèque Française et la Bibliothèque Nationale de France lui rendront hommage au printemps prochain. Il n'y aura alors plus d'écrans publicitaires à la télévision publique. Pierre-André aurait aimé vivre cela.

Son dernier documentaire *Levi-Strauss par lui-même* sera diffusé par Arte le 27 novembre. Levi-Strauss, ethnologue, écrivain, penseur majeur du siècle passé : une trilogie de la connaissance telle que l'aimait Pierre-André. C'était son « Bel Aujourd'hui ».

Il aurait eu 72 ans le 25 mars prochain.

Assemblées générales du 10 décembre

Mercredi 10 décembre à la Scam, se tiendront deux assemblées générales.

Une assemblée générale exceptionnelle à 10h30 portera sur la réforme du barème des œuvres orales, sonores et radio-phoniques. Une assemblée générale extraordinaire à 14h30 sur la réforme des statuts et du règlement général.

Vous pourrez bien évidemment voter à la Scam, le 10 décembre, mais vous pouvez d'ores et déjà vous prononcer en votant par voie postale ou par voie électronique jusqu'au lundi 8 décembre 19 heures, en vous connectant via un site sécurisé accessible depuis le site extranet de la Scam : <https://extranet.scam.fr>

Vos codes d'accès vous ont été adressés par voie postale.

La version imprimée de tous les documents est disponible sur simple demande à assemblee@scam.fr ou au 01 56 69 58 14

Inscrivez vos films sur www.film-documentaire.fr

film-documentaire.fr est le premier site francophone consacré au documentaire de création. Indépendant et non commercial, le site est un outil au service des professionnels et du public et un espace de compréhension, de recherche et de présentation du film documentaire.

Sa base de données intègre maintenant plus de 16.500 films et 9.000 auteurs, ce qui en fait la plus importante base de données francophone consacrée au genre documentaire. Cette base, partagée avec la Maison du documentaire, a vocation à s'enrichir et à aboutir à une filmographie la plus complète possible pour chaque auteur. En partenariat avec la Scam, l'équipe de film-documentaire.fr invite les auteurs à consulter leur filmographie sur le site www.film-documentaire.fr, dans la rubrique auteurs, et à la compléter si nécessaire.

L'accès direct à la page dédiée à cette fonction à leur disposition est :

www.film-documentaire.fr/inscription.php
Lors de toute inscription, chaque fiche de film fait l'objet d'une validation par les documentalistes de film-documentaire.fr avant d'être incluse dans

la base de données. Une fois ces nouvelles données mises en ligne, chaque auteur sera informé par courrier électronique.

Chaque auteur est également invité à compléter ses fiches de film avec des photos et des extraits vidéos / bandes-annonces. Pour cela il suffit de remplir le formulaire accessible à l'adresse suivante :

www.film-documentaire.fr/formulaire.pdf
et de le retourner par courrier, accompagné d'un DVD contenant le(s) extrait(s).

Les photos, quant à elles, peuvent être envoyées par courriel à :

images@film-documentaire.fr

Adresse postale :

film-documentaire.fr

Le Village - 07170 Lussas

Information :

contact@film-documentaire.fr

La Lettre de la Scam est éditée par la Société civile des auteurs multimedia. N°33 Novembre 2008 ISSN 1270-6833. Société civile à capital variable - Capital 300.000 € RCS Paris D 323 077 479 - APE 923A Directeur de la publication Laurent Duvalier Ont participé à ce numéro Véronique Blanchard, Carine Bled, Eve-Marie Cloquet, Stéphane Joseph, Marie-Christine Leclerc-Senova.

Scam* France
5, avenue Vélasquez
75008 Paris
Tél. 01 56 69 58 58
communication@scam.fr
www.scam.fr

Scam* Belgique
Rue du Prince royal 87
1050 Bruxelles
Tél. (2) 551 03 21
infos@scam.be
www.scam.be

Scam* Canada
4446, Bd Saint-Laurent,
bureau 202, Montréal H2W
1Z5 (Québec)
Tél. (1) 514 738 88 77
info@scam.ca
www.scam.ca

Accord avec Dailymotion

L'été dernier, la Sacd, la Scam et l'Adagp ont conclu avec Dailymotion un accord sans précédent, permettant d'intéresser les auteurs à l'exploitation de leurs œuvres.

I / LE SITE DAYMOTION

Dailymotion, lancé en 2005 à partir de la France, est devenu le site communautaire leader sur le marché national, un acteur majeur de l'internet européen, et il figure au top 50/60 des sites les plus visités du pays, avec plus de 13 millions d'utilisateurs inscrits ; 15 000 vidéos déposées et 667 millions de vidéos vues quotidiennement. Sa page d'accueil présente dix déclinaisons (Grande-Bretagne, Allemagne, Espagne, Italie, Etats-Unis, Inde, Pologne, Pays-Bas, Grèce) mettant en avant les contenus correspondant à chaque géo-localisation. Il compte atteindre le seuil de rentabilité dès 2008.

Trois types de contenus y sont proposés :

- Les *User Generated Contents* (UGC), contenus déposés par l'internaute lambda,
- Les vidéos sélectionnées dans le cadre du programme *Motionmakers* qui vise à encourager et distinguer les vidéos les plus créatives ou *Creative Contents*,
- Enfin, les vidéos déposées par les *Official Users* ou partenaires professionnels (producteurs, distributeurs, diffuseurs, grands groupes médias, etc.), à la recherche d'une visibilité particulière grâce à l'hébergement de leurs vidéos.

Les programmes les plus créatifs a priori – *Motionmakers* et *Official Users* – représentent aujourd'hui seulement 5 % du total des vidéos en ligne, mais ils sont en progression constante. Parmi quelque 200 partenaires commerciaux enregistrés, on repère pêle-mêle : l'INA, La Chaîne Parlementaire, France 24, France 3 Nice, France Info, Arte, NRJ, BFM, Vodeo, Futuroscope TV, la Cité des sciences, le CNES... mais on note une réticence des producteurs audiovisuels – malgré l'accord-cadre conclu avec l'USPA – ou de beaucoup des grands médias audiovisuels.

Ce sont indiscutablement ces contenus créatifs qui attirent les annonceurs publicitaires, tandis que les UGC servent plutôt de leurre ou de « commodité » (en économie : élément considéré a priori comme sans valeur alors même qu'il reste indispensable à la production d'un service à valeur ajoutée). La publicité est présente sur la page d'accueil, souvent sur la page de visionnage d'une vidéo sous forme de bannière ; à la demande de l'annonceur, elle peut être ciblée en fonction du contenu de la vidéo, après accord du partenaire commercial, selon un processus dont l'automatisation la plus poussée est recherchée. De nouveaux formats sont développés, avec entre autres l'insertion en début ou en fin de vidéo.

II / UN ACCORD EMBLÉMATIQUE

Cet accord est emblématique car il démontre, ce qu'il est toujours bien venu de rappeler, que droit d'auteur et gestion collective font tout à fait bon ménage avec les modes émergents d'exploitation des œuvres.

De fait, cette question a fait, en 2007/2008, l'objet de nombreux débats et travaux, aussi prenant que passionnés, entre professionnels tous intéressés à un titre ou un autre, au sein d'une commission spécialisée se penchant sur le régime de responsabilité des « Prestataires techniques de l'Internet », dans le cadre du CSPLA (conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique), organisme consultatif placé auprès du ministre de la Culture.

Concernant les sites contributifs du web 2.0*, nouveaux acteurs de la société de l'information que l'Europe cherche à promouvoir (et notamment des plateformes de partage de vidéos telles que Dailymotion ou You Tube intéressant au premier chef l'audiovisuel), il faut bien reconnaître que les représentants des différents ayants droit ont longtemps oscillé entre :

- volonté d'en découdre, dans l'espoir vain d'arrêter le temps, voire de faire marche arrière, en lançant des actions contentieuses contre ces prestataires qui persistent à minimiser leur responsabilité au regard des œuvres déposées sur leurs sites, lesquelles sont dans une forte proportion piratées, inconsciemment ou de manière éhontée, par des internautes désireux de les partager

avec le plus grand nombre urbi et orbi, - intuition confuse qu'il faut composer avec ces opérateurs d'un genre nouveau, certes non identifiés par la directive européenne de juin 2000 sur le commerce électronique ni par les législations françaises subséquentes, mais marquant une étape irréversible du « progrès » technique qu'il s'agit de canaliser, afin de cantonner ses aspects nocifs pour espérer pleinement profiter des formidables opportunités qu'il offre dans le même temps dans le domaine de la démocratisation des connaissances.

Quant à s'appesantir sur ces sites contributifs de partage de vidéos, ou de photos, etc., faut-il y voir des « éditeurs de services de communication au public en ligne » - assujettis à un régime de responsabilité de droit commun comme les services de radio ou de télévision que nous connaissons bien, - ou plutôt de simples « hébergeurs », « facilitateurs techniques » jouissant d'un régime de responsabilité dérogatoire du fait qu'ils se contentent d'offrir des outils techniques à des tiers utilisateurs désireux de diffuser des contenus dont eux seuls auraient la maîtrise et le choix de la mise en ligne, bref dont ils seraient eux-mêmes les éditeurs pleinement responsables ?

Un survol de la jurisprudence en France et ailleurs dans le monde, avec une succession de décisions contradictoires puis une tendance lourde en fa-

veur de la caractérisation d'hébergeur de ces prestataires, pour ce qui concerne les contenus déposés sur le site par le citoyen lambda : plusieurs mois d'échange de points de vue enflammés se sont finalement soldés par un constat mitigé : impossible de retenir une qualification unitaire de ces plates-formes, laquelle commanderait l'application de règles identiques à l'ensemble des activités et ce, d'un opérateur à l'autre mais également au sein des activités d'un même opérateur. Au contraire, à la diversité des fonctions correspond une pluralité de régimes dont l'application se fait naturellement, de manière distributive.

Dans ces conditions, les parties prenantes de ces débats ont souhaité privilégier l'auto-régulation des pratiques et la négociation, plutôt que la mise en œuvre d'une régulation coercitive, qui de toute façon risquerait d'être vite « datée ». Les sociétés d'auteurs de l'audiovisuel, optant pour la négociation, devaient sans tarder prendre la pleine mesure de ce que ces nouveaux « acteurs » du web pouvaient apporter à leurs répertoires.

C'est ainsi qu'elles ont confirmé auprès de Dailymotion, dans un premier temps, leur volonté de poursuivre les premiers contacts exploratoires en vue d'aboutir à un accord général favorisant l'exploitation licite des œuvres de leurs répertoires, sans pour autant renoncer à lutter contre les exploitations contrefaisantes sur cette même plate-forme.

III / LES POINTS FORTS DE L'ACCORD

Loi d'entraver la circulation des œuvres ou, à l'opposé, de brader les droits des auteurs, l'accord conclu cet été 2008, présente au contraire plusieurs points forts, du point de vue des auteurs :

- Il associe les auteurs à l'exploitation licite :
 - de leurs œuvres cinématographiques et audiovisuelles, dès lors qu'elles sont déposées par des « Official Users » dans l'espace qui leur est dédié ;
 - de leurs œuvres des arts visuels relevant de l'Adagp déposées sur l'ensemble du site, car celles-ci ont vocation à se trouver insérées dans les œuvres audiovisuelles précitées mais aussi dans beaucoup de documents audiovisuels déposés par les utilisateurs non officiels ;
- Pour autant, il ne contribue en aucune manière à déposséder les titulaires de droits exclusifs de la maîtrise de l'exploitation de leurs œuvres audiovisuelles :
 - en effet, l'accord comporte une charte relative au respect du droit moral des auteurs, notamment en relation avec les annonces publicitaires –source

incontournable de financement, faut-il le rappeler-, par laquelle le contractant, qui possède une régie interne de publicité, s'est engagé à exercer sa vigilance sur les annonces publicitaires, leur contenu et leur format, au regard des œuvres exploitées dans la partie « éditée » du site ;

- une clause spécifique impose l'usage de technologies de filtrage diversifiées et conformes à l'état de l'art (à l'instar d' audible Magic ou de Signature développé en France par l'INA), permettant de prévenir non seulement le dépôt mais aussi la réintroduction sur le site d'œuvres audiovisuelles contre la volonté de leurs ayants droit.
- l'accord ne fait pas obstacle à la faculté que conservent les ayants droit d'adresser une notification demandant le retrait immédiat de telle ou telle œuvre déposée à leur insu, voire celle d'obtenir par référé communication des données personnelles de tout tiers qui se serait rendu coupable de contrefaçon, en vue d'une action en justice.

- Autre particularité notable : étant donné que les apports de droits faits

par leurs membres aux trois sociétés signataires valent pour tous pays – à la différence de ce qui se passe aujourd'hui pour les sociétés musicales dont le système de représentation réciproque est remis en cause, sur le territoire de l'Union européenne du moins – l'autorisation donnée pour les œuvres de leurs répertoires couvre *le monde entier*, puisque telle est désormais la zone de réception de ces plateformes. Quant aux conditions financières, elles sont l'adaptation, mutatis mutandis, à ce « quasi-média numérique » émergent de ce qui s'est fait jusqu'ici pour les médias dits classiques.

*Ce terme désigne un ensemble d'application et de nouveaux usages internet présentant les caractéristiques suivantes : il repose sur des techniques permettant l'interactivité ; il s'appuie sur la diffusion et l'échange de contenus mis en ligne par les internautes qui deviennent des contributeurs ; il fait basculer la circulation des œuvres d'un modèle distributeur à un modèle issu de l'économie des réseaux fondé sur l'abondance des ressources et l'extension du nombre des utilisateurs (cf. CSPLA : Rapport de la commission spécialisée sur les prestataires de l'internet).